



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.32
30 novembre 2022

Original: ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, 30 janvier 2023 – 1er février 2023

COUTS, AVANTAGES ET CADRE OPERATIONNEL POTENTIELS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN RESEAU D'ACTIVITES REGIONALES (RAR) POUR LES MAMMIFERES MARINS

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.

Résumé

Ce document a été préparé par le CAR SPAW, avec la contribution d'un groupe constitué de points focaux SPAW et de représentants de Pays, en réponse à la recommandation n°8 du STAC 9 (approuvée par la COP 11) : "Le secrétariat et le CAR SPAW, en étroite consultation avec les Parties contractantes de SPAW et d'autres Parties prenantes concernées, examinent les coûts, les avantages et le cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins, en tenant compte des bons résultats du projet et du réseau CARI'MAM, et rédigent une proposition pour discussion au STAC10 du SPAW concernant la façon dont un tel RAR pourrait fonctionner".

Le document présente quelques informations de base (cadre institutionnel, comment le projet a émergé, exemples de réseaux travaillant en étroite collaboration avec le CAR SPAW), quelques recommandations pour la constitution d'un RAR pour les mammifères marins, et une proposition d'architecture pour le RAR.

Les principales recommandations des contributeurs concernant l'architecture du RAR ont été les suivantes : établir un RAR avec une mission et un champ d'activités géographiques étendus, ainsi qu'une programmation bien cadrée et une gouvernance forte, afin d'avoir un impact élevé sur la coopération régionale, le renforcement des capacités et la conservation des espèces. En ce qui concerne le statut du RAR, les contributeurs ont souligné que le RAR devait être officiellement reconnu comme tel par les Parties contractantes et qu'un protocole d'accord devait être établi avec le sous-programme SPAW de la Convention de Carthage. En outre, il a été recommandé que le RAR soit hébergé soit par un Pays SPAW, soit par une nouvelle organisation indépendante spécifiquement et uniquement dédiée au RAR. En ce qui concerne l'équipe technique et le budget, les contributeurs ont recommandé de n'engager qu'un seul chargé de projet au cours des premières années et de se concentrer sur les missions essentielles et sur la collecte de fonds pour développer le RAR. Enfin, les contributeurs ont souligné qu'un financement de base est nécessaire pour assurer la durabilité du RAR, au moins pour ses missions essentielles.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ACRONYMES	3
1 CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT D'UN RAR MAMMIFERES MARINS SPAW	5
1.1 Cadre institutionnel des CAR et RAR de la Convention de Carthagène	5
1.2 L'établissement d'un RAR pour les mammifères marins : un enjeu croissant pour le protocole SPAW	7
1.3 Exemples de réseaux de la région des Caraïbes (WCR) travaillant en étroite collaboration avec le CAR SPAW	8
2 RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION D'UN RAR SPAW POUR LES MAMMIFERES MARINS	15
2.1 Directives du PEC du PNUE	15
2.2 Recommandations de l'enquête d'évaluation des CAR de la Convention de Carthagène	16
2.3 Recommandations issues de l'évaluation du PAMM	16
2.4 Recommandations de la réunion de restitution finale de CARI'MAM	17
2.5 Recommandations issues des évaluations de CaMPAM	18
3 PROPOSITIONS POUR LE CADRE OPERATIONNEL DU RAN	19
3.1 Les différentes options, avec leurs principaux avantages et inconvénients	19
3.2 Architecture proposée pour le RAR	25
ANNEXE 1 : EXEMPLES D'ARCHITECTURES RAR ET LEUR COUT ESTIME	28
ANNEXE 2 : BUDGET ESTIME POUR LES DIFFERENTES MISSIONS	32

ACRONYMES

AMP	Aire Marine Protégée
CaMPAM	Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes
CAR	Centre d'activités régionales
COP	Conférence des Parties
GCFI	Institut des pêches du Golfe du Mexique et des Caraïbes
MAMP	Plan d'action SPAW pour les mammifères marins
MoU	Protocole d'accord (Memorandum of Understanding)
PEC	(PNUE) Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RAR	Réseau d'activités régionales
SPAW	Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la faune sauvage
STAC	Comité consultatif scientifique et technique du protocole SPAW
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WCR	Grande Région Caraïbe
WIDECAST	Réseau pour les tortues marines de la grande région Caraïbe

Coûts, avantages et cadre opérationnel potentiels pour l'établissement d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins.

Ce document a été préparé en réponse à la recommandation N°8 du STAC 9 (approuvée par la COP 11) : "Le Secrétariat et le CAR SPAW, en étroite consultation avec les Parties contractantes de SPAW, et d'autres Parties prenantes concernées, examinent les coûts, les avantages et le cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins, en tenant compte des bons résultats du projet et du réseau CARI'MAM, et rédigent une proposition pour discussion au STAC10 de SPAW concernant la manière dont un tel RAR pourrait fonctionner."

Ce document a été rédigé avec la contribution d'un groupe constitué de points focaux SPAW et de représentants de pays :

- Ana María González Delgadillo (Colombie)
- Jean Vermot, Jérôme Couvat et Vincent Ridoux (France),
- Marnie Portillo (Honduras),
- Thomas Nelson et Monique Calderon (Sainte-Lucie),
- Yoeri de Vries, Angiolina Henriquez et Tadzio Bervoets (Pays-Bas),
- Samantha Dowdell et Nina Young (USA)

Le CAR SPAW (Sandrine Pivard, Géraldine Conruyt, Claire Pusineri) a animé le groupe de contributeurs.

1 CONTEXTE DE L'ETABLISSEMENT D'UN RAR MAMMIFERES MARINS SPAW

1.1 Cadre institutionnel des CAR et RAR de la Convention de Carthagène

1. Le Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) du PNUÉ a produit en 2008 des directives pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'Activités Régionales (CAR) et des Réseaux d'Activités Régionales (RAR) de la Convention de Carthagène¹. Ce document fournit la définition suivante : Les CAR et les RAR représentent un cadre institutionnel de la coopération régionale et technique de la Caraïbe élargie dans le but de coordonner et de mettre en œuvre des activités (CAR) ou de fournir une expertise (RAR), respectivement, pour soutenir la Convention de Carthagène et ses protocoles.
2. Un CAR est une organisation internationale ou régionale financièrement autonome, ou une institution régionale ou nationale à vocation régionale, qui a été désignée par les Parties contractantes à la Convention de Carthagène pour coordonner ou réaliser des fonctions et activités techniques spécifiques en soutien à la Convention et à ses Protocoles ou à tout autre protocole futur¹.
3. Le CAR dédié au Protocole relatif aux zones et espèces sauvages spécialement protégées (SPAW) est le CAR SPAW. La mission du CAR SPAW est de contribuer à l'amélioration de la gestion des zones et espèces protégées SPAW et de soutenir la coopération entre les pays pour la protection de la biodiversité marine et côtière². Les services fournis par le CAR SPAW comprennent, entre autres :
 - compiler et inventorier les informations scientifiques et techniques pertinentes ainsi que les expériences utiles et faciliter leur diffusion auprès des Parties prenantes des Caraïbes ;
 - développer des activités de renforcement des capacités ;
 - fournir une assistance scientifique et technique aux Parties de SPAW ;
 - contribuer au développement de la coopération régionale dans le cadre des objectifs du SPAW ;
 - contribuer au développement de projets communs entre les pays et à faciliter les échanges réguliers entre les Parties prenantes des Caraïbes ;

1 UNEP PEC (2008) Directives pour l'établissement et le fonctionnement des centres d'activités régionales et des réseaux d'activités régionales pour la Convention de Cartagena UNEP(DEPI)/CAR IG.28/INF.5

2 Accord entre le gouvernement de la République française et le programme des Nations unies pour l'environnement pour les parties contractantes à la convention de Carthagène concernant l'établissement dans le département français de la Guadeloupe d'un centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées et la faune sauvage dans la région des Caraïbes.

- promouvoir des approches et des méthodes normalisées ;
 - soutenir le développement de lignes directrices et de critères pour l'identification, la sélection, l'établissement, la gestion et la protection des zones et des espèces ciblées par SPAW.
4. Un RAR est un réseau d'institutions techniques et d'individus (y compris des organisations gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales, académiques et scientifiques) qui fournissent une contribution, une révision par les pairs et une expertise par le biais du CAR correspondant, dans un domaine d'expertise scientifique ou technique spécifique, afin de renforcer la coopération et le partage d'expertise dans la région du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC)¹. Cependant, la mission d'un RAR peut être plus large. Par exemple, la mission du RAR WIDECAST (Pour les tortues marines de la grande région Caraïbe) comprend également la communication et la mise en réseau, le renforcement des capacités, l'assistance technique et financière pour les programmes de recherche, de surveillance et d'évaluation.
 5. Les institutions et les individus au sein du RAR, doivent être reconnus dans leur domaine d'expertise et être prêts à fournir des conseils et des contributions au CAR gratuitement, à moins qu'il en soit convenu autrement. Dans le cadre d'un arrangement contractuel avec le PNUE-CAR/RCU, toute institution au sein d'un RAR fournira des services sur une base "à prix coûtant".
 6. Les RAR sont coordonnés par le CAR dans leur domaine technique respectif, conformément aux directives du PNUE/PEC (2008) et au protocole d'accord (MoU) entre l'unité de coordination régionale des Caraïbes du PNUE (CAR/RCU) et le CAR SPAW. Un RAR peut être constitué dans la région des Caraïbes lorsque les circonstances nécessitent sa création¹.
 7. Tout CAR peut former un RAR avec l'approbation des Parties contractantes. Le CAR doit inviter les institutions pertinentes à former le RAR¹. Les RAR peuvent également être formés par des ONG partenaires.
 8. Il convient de noter que les lignes directrices du PEC du PNUE sont en cours de révision, de sorte que des recommandations supplémentaires concernant l'établissement et le fonctionnement des RAR devront être prises en compte dans un avenir proche.

1.2 L'établissement d'un RAR pour les mammifères marins : un enjeu croissant pour le protocole SPAW

1.2.1 La conservation des mammifères marins est un enjeu majeur dans la grande région Caraïbe.

9. La grande région Caraïbe abrite une communauté très diversifiée de mammifères marins, avec plus de 35 espèces identifiées à ce jour, dont deux sont endémiques (le dauphin de Guyane, *Sotalia guianensis*, et le lamantin des Antilles, *Trichechus manatus*). Actuellement, sept de ces espèces ont été classées dans la catégorie "en danger critique d'extinction", "en danger" ou "vulnérable" de la liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; deux sont désignées comme "quasi menacées" et au moins huit sont considérées comme insuffisamment documentées. Les mammifères marins occupent également une place unique dans la psyché collective et les économies de la grande région Caraïbe. En effet, en tant que lieu de reproduction et de mise bas pour certaines espèces de mammifères marins, les eaux chaudes des Caraïbes voient le retour ou la résidence permanente de plusieurs espèces et populations de mammifères marins qui alimentent le tourisme ou constituent une ressource naturelle à consommer ou à utiliser. En outre, la plupart des espèces de mammifères marins sont très mobiles et constituent donc une ressource naturelle partagée entre toutes les Parties contractantes de SPAW. Enfin, toutes les espèces de mammifères marins sont protégées par le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (c'est-à-dire qu'elles figurent toutes à l'annexe II du Protocole).

1.2.2 Évaluation du plan d'action en faveur des mammifères marins de SPAW (MMAP)

10. En 2008, [un Plan d'action pour les mammifères marins \(PAMM\) a été adopté lors de la COP5 de SPAW](#)³. L'objectif envisagé de ce plan était de guider le développement et la mise en œuvre d'initiatives axées sur les mammifères marins par les Parties contractantes de SPAW, et d'aider à la hiérarchisation de la protection des mammifères marins et au développement de plans d'actions nationaux. En 2021, le SPAW, avec deux consultants, a mené une évaluation des progrès réalisés par les Parties contractantes de SPAW et d'autres pays de la région, vers la mise en œuvre du PAMM depuis son adoption. Cette évaluation a été soumise au Comité consultatif scientifique et technique (STAC) de SPAW ^{4,5}. L'une des principales

3 PNUE (2008) Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes.

4 SPAW-RAC. (2020). Mise en œuvre du plan d'action pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes : Un aperçu technique et programmatique. UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.29.

5 SPAW-RAC. (2020). Mise en œuvre du plan d'action pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes : Une analyse scientifique et technique. Rédigé par Vail, C. et Borobia, M. UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.29-Appendice 1.

recommandations de ce travail était de créer un RAR Mammifères Marins afin de renforcer le cadre institutionnel et les partenariats régionaux existants et de faciliter le partage des données, en s'appuyant sur les bases du projet CARI'MAM.

1.2.3 Recommandation n°8 du STAC 9

11. Au cours du STAC 9, les Pays-Bas ont présenté un document d'information sur l'établissement d'un RAR pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes⁶. L'objectif de ce document d'information était de présenter les raisons de l'établissement d'un RAR pour les mammifères marins et d'explorer les étapes de la création d'un tel réseau pour la conservation et la gestion des mammifères marins dans la région des Caraïbes.
12. Après discussion, les Parties contractantes ont recommandé que : "Le Secrétariat et le CAR SPAW, en étroite consultation avec les Parties contractantes de SPAW, et d'autres Parties prenantes concernées, examinent les coûts, les avantages et le cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins, en tenant compte des bons résultats du projet et du réseau CARI'MAM, et rédigent une proposition pour discussion au STAC10 de SPAW concernant la manière dont un tel RAR pourrait fonctionner." Cette recommandation a été approuvée par la Conférence des Parties (COP) 11.

1.3 Exemples de réseaux de la région des Caraïbes (WCR) travaillant en étroite collaboration avec le CAR SPAW

13. Ce chapitre est destiné à fournir quelques exemples et évaluations de l'architecture de certains réseaux régionaux des Caraïbes avec lesquels le CAR SPAW travaille en étroite collaboration. Actuellement, le réseau pour les tortues marines de la grande région Caraïbe (WIDECAST), est le seul RAR SPAW officiel (décision des Parties à la COP 3). Afin de fournir une plus grande diversité d'exemples d'organisation de réseaux régionaux d'acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité des Caraïbes et travaillant en étroite collaboration avec le CAR SPAW, deux autres réseaux sont présentés dans ce chapitre : le réseau et le forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et le réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes (CARI'MAM). Ces exemples ont également l'avantage de présenter des caractéristiques très différentes ; en outre, des évaluations et des recommandations étaient disponibles pour chacun d'entre eux.

⁶ Document d'information sur l'établissement d'un réseau d'activités régionales sur les mammifères marins dans la région des Caraïbes. UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.23

1.3.1 RAR WIDECAST

14. Le réseau pour les tortues marines de la grande région Caraïbe (WIDECAST) est, à ce jour, le seul RAR officiel du SPAW (décision des Parties à la COP 3), bien que cela n'ait jamais été formalisé par un MoU. Le réseau WIDECAST a été créé en 1981 à la suite d'une recommandation faite au cours d'une réunion de l'UICN et de la Caribbean Conservation Association (CCA)⁷ visant à préparer un plan d'action pour le rétablissement des tortues de mer dans la région des Caraïbes, conformément au plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes. WIDECAST est une organisation non gouvernementale enregistrée aux Etats-Unis d'Amérique (USA). Depuis l'adoption du protocole SPAW en 1990, WIDECAST a été un mécanisme efficace, proactif et inclusif pour le développement et la diffusion d'outils scientifiques au nom du protocole SPAW, avec des programmes affiliés dans chaque pays de la grande région Caraïbe.
15. Les caractéristiques du réseau sont présentées dans le tableau 1. Les principales forces de ce réseau sont les suivantes : il implique les Parties prenantes à tous les niveaux ; il a une approche ascendante ; il est hautement collaboratif ; il est ancien, bien établi et reconnu dans toute la Caraïbe. Ses principales faiblesses sont les suivantes : le financement est variable d'une année sur l'autre, même pour le fonctionnement de base, et il est insuffisant pour les projets⁷. En outre, la connexion avec SPAW n'est pas formalisée par un MoU, ce qui conduit à un certain manque de coordination concernant la mise en œuvre du plan de travail SPAW et de la stratégie régionale à long terme pour la conservation des tortues de mer.

1.3.2 Exemples de réseaux régionaux qui ne sont pas des RAR, mais avec lesquels le CAR SPAW travaille en étroite collaboration

16. Le réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) a été créé en 1997 sous les auspices du protocole SPAW, afin de remédier à la limitation de la capacité des AMP des Caraïbes. Les caractéristiques du réseau sont décrites dans le tableau 1. Les enquêtes d'évaluation de CaMPAM^{8,9} ont montré que les principales forces du réseau sont les suivantes : il bénéficie d'une forte reconnaissance au sein de la communauté des AMP des Caraïbes grâce à sa longévité et à la continuité de sa programmation ; il est géré par une équipe très réduite, dynamique et flexible ; et il propose des activités diverses et précieuses pour améliorer l'efficacité des aires marines protégées (AMP) et leur mise en réseau. Les principales faiblesses de ce réseau sont les suivantes : le financement est insuffisant

⁷ La réunion UICN/CCA des organisations non gouvernementales des Caraïbes sur la conservation des ressources vivantes pour le développement durable dans la grande Caraïbe se tient à Santo Domingo, République Dominicaine. Août 1981.

et non durable ; les activités ne sont pas suffisamment réactives et alignées sur les besoins du terrain en termes de gestion des AMP ; les échanges entre la communauté et les pairs sont limités ; il n'y a pas de cadre et de stratégie à long terme ; la connexion avec SPAW n'est pas formalisée, ce qui entraîne un certain manque d'efficacité et de complémentarité par rapport au plan de travail de SPAW.

17. Le projet Caribbean Marine Mammals Preservation Network (CARI'MAM) a été approuvé lors du STAC8 et par la COP10 (2018-2019) du SPAW. Il visait à renforcer la conservation des mammifères marins dans la Grande région Caraïbe, par une coopération renforcée entre les pays, les territoires et les AMP. Ce projet d'une durée de 4 ans a été mené par le Sanctuaire Agoa et le CAR SPAW (2018-2022). L'un des principaux résultats du projet a été la création du réseau CARI'MAM qui rassemble actuellement plus de 200 personnes, issues de 70 organisations et de 20 pays et territoires de la grande région Caraïbe, impliquées dans l'étude et la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe. Ses autres résultats comprennent l'évaluation du PAMM de SPAW (2008), le développement d'outils de mise en réseau, le renforcement des capacités de suivi, de recherche et d'atténuation de l'impact de l'activité d'observation des mammifères marins, et l'amélioration des connaissances. Bien que le projet ait pris fin en 2022, le réseau est toujours actif, avec de fréquents échanges par le forum e-mail et WhatsApp, ainsi que des projets, et pourrait être un élément sur lequel le RAR pourrait s'appuyer, comme le suggère la recommandation n°8 du STAC 9.
18. Lors de la dernière réunion du projet, les participants au réseau ont souligné que CARIMAM avait grandement amélioré la mise en réseau des Parties prenantes impliquées dans les questions relatives aux mammifères marins dans la grande région Caraïbe, et que son approche inclusive (toutes les Parties prenantes impliquées dans la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe pouvaient participer) avait été très appréciée. L'une des principales recommandations faites par les participants de CARI'MAM lors du dernier atelier était de soutenir le réseau au-delà de la fin du projet. Certaines faiblesses ont également été soulignées : le financement et la programmation étaient limités à la durée du projet ; les activités n'étaient pas toujours suffisamment alignées sur les besoins des Parties prenantes sur le terrain ; le financement de l'UE limitait le financement direct des partenaires non européens.

Tableau 1 : Architecture du RAR pour les tortues marines de la grande région Caraïbe (WIDECAT) et d'autres réseaux régionaux non-RAR avec lesquels le CAR SPAW travaille en étroite collaboration : le réseau et forum de gestion des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et le réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes (CARI'MAM).

Caractéristiques du réseau	WIDECAT ⁸	CaMPAM ^{9,10}	Projet CARI'MAM ¹¹
Mission	Inverser la tendance au déclin des populations de tortues marines des Caraïbes, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles pour la prise de décision.	Renforcer les AMP des Caraïbes	Renforcer le réseau des Parties prenantes impliquées dans la conservation des mammifères marins dans la Caraïbes.
Portée géographique des activités	Grande Région Caraïbe + Brésil	Grande Région Caraïbe	Grande Région Caraïbe
Services	<p>Communication et mise en réseau</p> <p>Soutenir les pays dans la rédaction de leurs plans d'actions pour la restauration des tortues marines (STRAP)</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Assistance technique et financière pour les programmes de recherche, de suivi et d'évaluation</p> <p>Promouvoir une méthodologie normalisée pour l'étude et le suivi des espèces</p>	<p>Communication et mise en réseau</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Assistance technique et financière, par le biais de programmes de petites subventions</p>	<p>Communication et mise en réseau</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>Mise en œuvre de programmes d'amélioration des connaissances</p> <p>Promouvoir une méthodologie et des outils normalisés pour l'étude et le suivi des espèces</p> <p>Sensibiliser le public</p>

8 Eckert, K.L. (2005) WIDECATS & SPAW - Bridging science and policy for the benefit of Caribbean Communities. Préparé pour la 3ème réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) des Parties contractantes au Protocole SPAW, Caracas, Venezuela, 4-8 octobre 2005.

9 UNEP-CEP-SPAW (2021) Orientations stratégiques et plan de développement du réseau pour le réseau et le forum des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM). UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8 Rev.1

10 [Bustamante, G., A. Vanzella, R. Glazer et L. Collado-Vides. 2018. L'évolution du réseau et du forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes \(CaMPAM\) : 20 ans du programme régional et multidimensionnel de renforcement des praticiens des AMP. Recherche sur le Golfe et les Caraïbes 29:GCF 1-9](#)

11 AGOA, SPAW RAC (2021) Rapport de la 4ème réunion en ligne CARI'MAM

	<p>Sensibiliser le public</p> <p>Promouvoir des moyens de subsistance alternatifs pour les communautés</p>		
Structure	<p>Organisation non gouvernementale enregistrée aux États-Unis</p> <p>SPAW RAR (décision COP 3) mais aucun MoU ne formalise les relations avec le Secrétariat et le CAR SPAW.</p> <p>Travaille en étroite collaboration avec le CAR SPAW pour certaines activités.</p>	<p>Établi par le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène et les décisions des Parties contractantes sous les auspices du sous-programme SPAW et du protocole.</p> <p>Aucun statut juridique officiel.</p> <p>Aucun protocole d'accord ne formalise la relation avec SPAW.</p> <p>Fonctionne actuellement comme un sous-programme SPAW.</p>	<p>Aucun statut juridique officiel</p> <p>Aucun protocole d'accord ne formalise la relation avec SPAW.</p> <p>Projet de 4 ans mené par le Sanctuaire Agoa et le CAR SPAW</p>
Programmation	<p>Approche par projet.</p> <p>La programmation est établie annuellement lors de la réunion des coordinateurs nationaux.</p>	<p>Approche par projet, avec des activités intégrées dans les plans de travail biennaux des programmes SPAW.</p>	<p>La programmation était basée sur le plan de travail SPAW et le MMAP et a été conçue lors du montage du projet, par les pilotes du projet et les bénéficiaires, pour la durée du projet.</p>
Gouvernance	<p>Le réseau est composé de 65 coordinateurs nationaux dans 45 pays des Caraïbes. Ils se réunissent chaque année pour évaluer les succès et les échecs et pour convenir de tâches et de priorités communes. En l'absence d'un document définissant la relation entre WIDECAS et le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène, le directeur exécutif de WIDECAS et les coordinateurs nationaux partagent des informations au sein du réseau, qui inclut le CAR SPAW.</p> <p>Comme demandé, les activités de WIDECAS ont été présentées par le CAR SPAW lors du dernier STAC du SPAW.</p> <p>Le réseau est dirigé par un conseil d'administration international composé de 5 personnes élues pour un mandat de trois ans, qui contrôle et fournit des orientations générales concernant les opérations du réseau. Le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène n'est pas impliqué dans le conseil d'administration.</p>	<p>Un groupe d'experts CaMPAM a été créé en 2017 pour fournir des conseils et un soutien à la programmation sous la direction du coordinateur, mais son rôle a n'a pas été complètement défini et il n'a pas joué un rôle significatif jusqu'à présent.</p> <p>Le groupe d'experts est composé de gestionnaires d'AMP de la région des Caraïbes hautement qualifiés et expérimentés, collaborant de longue date avec CaMPAM.</p>	<p>Le projet a été co-piloté par le Sanctuaire Agoa et le CAR SPAW.</p> <p>De nombreux acteurs régionaux ont été impliqués dans la phase de mise en œuvre des actions prévues.</p>

<p>Composition de l'équipe technique</p>	<p>Une directrice/responsable de programme est chargé de coordonner la mise en œuvre des tâches, la communication, la mise en réseau et la collecte de fonds.</p> <p>Elle travaille en partenariat avec le CAR SPAW pour certaines activités.</p>	<p>Un responsable de programme chargé de coordonner la mise en œuvre des tâches, la communication, la mise en réseau et la collecte de fonds.</p> <p>Elle a été assistée par le GCFI, notamment pour la collecte de fonds et la gestion du projet.</p> <p>La coordinatrice de CaMPAM a démissionné en 2019 en raison, notamment, du manque de fonds pour assurer son salaire.</p>	<p>Un responsable de programme et 5 responsables de projet, dans différentes organisations.</p>
<p>Contributeurs/adhérents</p>	<p>Les coordinateurs nationaux (CC) entrants sont nommés par les CC seniors sortants de WIDECASST.</p> <p>Ce sont des acteurs qui travaillent à la conservation des tortues marines dans les Caraïbes (des scientifiques aux communautés).</p>	<p>Approche inclusive, sans critères, tout le monde peut contribuer au réseau.</p>	<p>Approche inclusive, sans critères, tout le monde peut contribuer au réseau.</p> <p>Les contributeurs sont des gestionnaires d'AMP, des ONG, des observateurs de baleines et des chercheurs travaillant sur la conservation des mammifères marins dans les Caraïbes.</p>

<p>Financement et budget</p>	<p>Entièrement financé par les projets (y compris le salaire du directeur/responsable de programme), pas de budget de fonctionnement.</p> <p>Le responsable de projet est chargé de la collecte de fonds.</p> <p>Le financement est varié, incluant d'autres ONG, des fondations privées, des agences gouvernementales, le CAR SPAW. Environ la moitié du financement provient d'entités gouvernementales et intergouvernementales.</p> <p>Le budget annuel moyen (pour les 20 dernières années environ) est d'environ 800 000 à 900 000 USD.</p>	<p>Le financement de départ provient du programme de conservation des récifs coralliens de la NOAA et du GCFI, qui a également apporté son soutien en hébergeant la base de données CaMPAM, le site web et le forum.</p> <p>Entièrement financé par les projets (y compris le salaire du directeur/responsable de programme), pas de budget de fonctionnement.</p> <p>Le responsable de projet est chargé de la collecte de fonds.</p> <p>Le financement est varié. Les sources comprennent le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène, des ONG, des fondations privées et des agences gouvernementales.</p>	<p>Programme de 4 ans (2018-2022) cofinancé par le programme Interreg Caraïbes de l'UE et les partenaires bénéficiaires.</p> <p>Le budget annuel moyen a été de 733 000 \$/an (Frais de Personnel : 340 000 \$/an ; Frais de fonctionnement : 8 000 \$/an ; Voyages et hébergement : 45 000 \$/an ; Équipement : 44 000 \$/an ; Services externes : 296 000 \$/an)</p>
-------------------------------------	---	---	--

2 RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION D'UN RAR SPAW POUR LES MAMMIFERES MARINS

19. Dans plusieurs documents SPAW, des recommandations sont disponibles concernant la mission et les services, la portée géographique, la structure institutionnelle, la programmation, la gouvernance, l'équipe technique, les adhérents, et le financement des réseaux collaborant avec le SPAW. Ces recommandations constituent des informations précieuses à prendre en compte pour l'établissement potentiel d'un RAR SPAW pour les mammifères marins et ont été synthétisées dans les paragraphes ci-dessous.

2.1 Directives du PEC du PNUE

20. Les directives du PEC du PNUE¹ pour l'établissement et le fonctionnement des CAR et des RAR indiquent que la mission des RAR est de renforcer la coopération et le partage de l'expertise dans la région des Caraïbes. Leurs services devraient être de fournir une contribution, une révision par les pairs, et une expertise à travers le CAR pertinent, dans un domaine scientifique ou technique spécifique.
21. En ce qui concerne la structure et la gouvernance, les lignes directrices indiquent que les RAR doivent être coordonnés par le CAR dans leur domaine technique respectif¹. Un CAR peut former des RAR avec l'approbation des Parties contractantes. Le CAR doit inviter les institutions pertinentes à former le RAR.
22. Les lignes directrices décrivent comment les institutions et les experts contribuent aux RAR :
- l'institution doit démontrer un haut niveau d'intérêt pour la réalisation des objectifs de la Convention de Carthage, du Protocole et du CAR ;
 - les institutions et les personnes doivent avoir une expertise scientifique, technique ou académique reconnue et conforme à celle de la Convention de Carthage et de ses protocoles, leur permettant d'offrir une assistance spécialisée ;
 - Les institutions devraient avoir des liens de coopération avec d'autres institutions ;
 - il est intéressant que les institutions RAR soient représentatives de la répartition géographique et linguistique de la région.

23. Enfin, les lignes directrices décrivent les modalités de financement : les institutions et les individus au sein du RAR doivent être disposés à fournir des conseils et des contributions au CAR gratuitement, sauf dispositions contraires. Le CAR peut fournir un soutien financier et technique à un membre du RAR pour la mise en œuvre d'une activité. Dans le cadre d'un arrangement contractuel avec le PNUE-CAR/RCU, toute institution au sein d'un RAR fournira des services sur une base "à prix coûtant".

2.2 Recommandations de l'enquête d'évaluation des CAR de la Convention de Carthagène

24. Lors de la COP 11, les Parties à la Convention de Carthagène ont demandé au "Secrétariat, en collaboration avec les quatre Centres d'Activités Régionales (CAR), le siège du PNUE et les adhérents des Réseaux d'Activités Régionales (RAR), d'effectuer un examen et une analyse détaillés, y compris l'examen des Directives actuelles et des décisions et accords d'accueil associés pour les CAR " (Décision III.4, COP 11, 2011).
25. Sur la base de la bibliographie, du retour d'expérience d'autres Conventions sur la mer régionale et de l'organisation actuelle des RAR et CAR de la Convention de Carthagène, les conclusions préliminaires de l'étude soulignent que les CAR et RAR ne surchargent pas les Parties. Au contraire, ils apportent une valeur ajoutée en renforçant les synergies pour l'exécution du programme et pour le renforcement des capacités nationales. Sur la base des leçons tirées du modèle réussi du réseau pour les tortues marines de la grande région Caraïbe (WIDECAST), qui fonctionne en tant que RAR depuis 2004, un RAR nécessite une solide coordination à long terme, et doit travailler étroitement avec les CAR. Bien que cela ne soit pas obligatoire, l'établissement d'arrangements officiels, tels que des MoU, entre le RAR et le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène, est fortement recommandé. Une autre recommandation est que le RAR soit flexible pour s'adapter à différentes modalités opératoires. Enfin, il est recommandé de travailler sur un moyen de financement durable, notamment via la diversification des sources de financement.

2.3 Recommandations issues de l'évaluation du PAMM

26. L'évaluation du plan d'action SPAW 2008 pour les mammifères marins (MMAP)^{3,4} propose quelques recommandations concernant le développement possible d'un RAR SPAW pour les mammifères marins. En ce qui concerne la mission générale, il est proposé que le RAR mammifères marins se concentre sur le renforcement des cadres institutionnels régionaux existants, des partenariats et du partage des données, ainsi que sur la coordination de la mise en œuvre des activités du MMAP, et notamment sur les actions prioritaires suivantes :

- soutenir les Parties dans l'élaboration de plans d'action nationaux pour les mammifères marins ;
 - promouvoir l'amélioration des connaissances et le suivi des populations de mammifères marins dans la grande région Caraïbe ;
 - évaluer et atténuer les principales menaces : prises accidentelles dans les pêcheries, chasses dirigées et captivité, dégradation de l'habitat due au développement des côtes et des bassins versants, pollution et santé des mammifères marins, observation des mammifères marins à l'état sauvage et activités associées, perturbations acoustiques et bruits sous-marins, collisions avec les navires et changement climatique.
27. Les services que le RAR mammifères marins devrait être en mesure de fournir en priorité sont les suivants : le renforcement des capacités pour la collecte de données, la surveillance et l'atténuation des populations/menaces, la rédaction de plans d'action nationaux et le développement de la législation nationale ; la mise en réseau entre les Parties prenantes régionales et avec les organisations régionales et mondiales travaillant sur les mammifères marins (par exemple, la Commission baleinière internationale, l'UICN) et les questions connexes (par exemple, la pêche, le trafic maritime) ; et enfin, la diffusion de données/informations régionales sur les mammifères marins.
28. En ce qui concerne la gouvernance du RAR, il a été recommandé de mettre en place un comité directeur, avec des coordinateurs nationaux, et un conseil consultatif, en s'appuyant sur les experts en mammifères marins existants dans le groupe de travail sur les espèces SPAW.
29. En ce qui concerne la programmation, il a été recommandé d'élaborer un document stratégique et un plan de travail.

2.4 Recommandations de la réunion de restitution finale de CARI'MAM

30. Avant l'atelier de restitution final en ligne de CARI'MAM, une enquête a été envoyée aux adhérents du réseau pour connaître leurs recommandations concernant la poursuite du réseau CARI'MAM.
31. En ce qui concerne sa mission générale, les répondants à l'enquête ont souligné que le réseau devrait se concentrer sur la mise en œuvre du plan d'action pour les mammifères marins, sur le renforcement de la conservation des mammifères marins dans la grande région Caraïbe, et sur l'amélioration des connaissances sur les populations de mammifères marins et les menaces.

32. En ce qui concerne les services, les adhérents du CARIMAM ont souligné que : l'important travail de mise en réseau doit être maintenu ; la mise en œuvre de protocoles et de méthodes régionales standardisées pour la surveillance des espèces, ainsi que la formation, doivent être renforcées ; et que les activités doivent être davantage alignées sur les besoins des acteurs de terrain.
33. En termes de gouvernance, il a été recommandé de travailler de manière plus collaborative, y compris pour la programmation.
34. En ce qui concerne les adhérents, les répondants à l'enquête ont demandé que le réseau reste aussi inclusif que possible.
35. Enfin, il a été souligné que le réseau devrait bénéficier d'un financement dédié et durable et d'une équipe technique pour assurer la durabilité du réseau à long terme.

2.5 Recommandations issues des évaluations de CaMPAM

36. Les documents d'évaluation de CaMPAM comprennent des recommandations visant à renforcer le réseau, qu'il pourrait être utile de prendre en considération dans le contexte de l'établissement d'un RAR pour les mammifères marins.
37. La première recommandation est de conserver la mission et le champ d'application tels qu'ils sont : renforcer les AMP des Caraïbes et travailler à l'échelle de la région des Caraïbes.
38. En ce qui concerne les services, il a été recommandé que CaMPAM poursuive ses activités actuelles, diverses et pertinentes (renforcement des capacités, communication et mise en réseau, assistance technique et financière par le biais de petites subventions), mais qu'il les renforce et les étende afin qu'elles répondent mieux aux besoins des Parties prenantes et soient plus efficaces.
39. En ce qui concerne la structure institutionnelle, il a été suggéré de doter le réseau d'un statut juridique qui serait déterminé par les adhérents.
40. La programmation doit être établie en rédigeant un plan stratégique pluriannuel qui reflète une vision collective et une stratégie à long terme, qui énumère les buts et les objectifs du réseau et qui comprend un budget de fonctionnement de base.
41. Il a également été recommandé que les adhérents déterminent une gouvernance officielle et durable garantissant que le réseau est dirigé par les acteurs de terrain et répond aux besoins des professionnels des aires marines protégées (AMP).
42. Une équipe exécutive impliquée et durable doit être mise en place pour superviser le fonctionnement quotidien du réseau.

43. Il convient de concevoir et d'adopter une charte d'adhésion officielle pour les particuliers et les institutions afin de faciliter une gouvernance axée sur les adhérents et l'engagement des Parties prenantes.
44. Enfin, en ce qui concerne le financement, il a été demandé de développer une approche proactive et coordonnée de la collecte de fonds et que cette tâche soit intégrée dans les termes de référence de l'équipe exécutive.

3 PROPOSITIONS POUR LE CADRE OPERATIONNEL DU RAN

3.1 Les différentes options, avec leurs principaux avantages et inconvénients

45. En nous basant sur la méthode suivie pour la dernière évaluation de CaMPAM⁷, nous avons listé dans le tableau ci-dessous (Tableau 2) quelques options concernant la mission et les services potentiels du RAR, sa portée géographique, sa structure institutionnelle, sa programmation, sa gouvernance, son équipe exécutive, ses contributeurs et adhérents, et son financement. Pour chacune d'entre elles, les principaux avantages et inconvénients sont indiqués. Afin d'estimer le coût, les forces et les faiblesses d'un RAR, différentes architectures (y compris un scénario sans RAR) sont également proposées à titre d'exemple (annexe 1), à partir des options présentées dans le tableau 2.
46. Il est important de noter que, en réponse aux besoins des CAR, les missions de certains des RAR de la Convention de Carthagène ont été renforcées par rapport à la définition initiale des RAR fournie dans les lignes directrices du PEC du PNUE (2008). Cela a été le cas pour WIDECAS, comme expliqué dans le chapitre 1, mais aussi pour d'autres RAR des autres protocoles de la Convention (voir enquête d'évaluation des CAR). En conséquence, les autres caractéristiques des RAR ont également évolué ; notamment, leurs besoins financiers ont augmenté en même temps que l'étendue de leur mission. Par conséquent, dans le tableau ci-dessous, nous n'avons volontairement pas limité la liste des options à celles que l'on peut trouver dans la définition des RAR (lignes directrices du PNUE PEC, 2008), afin d'être plus en phase avec les besoins réels actuels de SPAW.

Tableau 2 : options pouvant être envisagées pour l'architecture du RAR mammifères marins

Caractéristiques	Options	Avantages et inconvénients
Mission et services	a) Fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la convention de Carthagène (centraliser et diffuser les données et les informations).	Des missions supplémentaires peuvent entraîner : + un impact plus important sur la coopération, le renforcement des capacités et la conservation des espèces ; – un RAR plus difficile à développer, à exploiter, à financer et à maintenir.
	b) Fournir une expertise à SPAW Améliorer la mise en réseau des Parties prenantes impliquées dans la conservation des mammifères marins dans la région (liste de diffusion et forum, réseau social, site internet, réunions en ligne et en face à face ...) Renforcer les capacités	
	c) Fournir une expertise à SPAW Renforcer la mise en réseau et les capacités régionales Soutenir et faciliter la mise en œuvre du PAMM SPAW (identification des priorités, collecte de fonds, petites subventions, etc.)	
Portée géographique des activités	a) Parties contractantes (PC) SPAW uniquement	Un champ d'application plus large signifie : + l'occasion de faire participer les pays de la région des Caraïbes qui ne sont pas encore Parties au protocole SPAW ; + un réseau plus vaste ; + un impact plus important sur la conservation des espèces, du moins à long terme ; + plus cohérent avec la distribution et les mouvements des espèces ; + plus de possibilités de créer des synergies avec d'autres programmes régionaux ; – un RAR avec plus de missions et de personnel, qui sera plus difficile à encadrer, à exploiter, à financer et à maintenir.
	b) Grande Région Caraïbe (telle que définie dans la Convention de Carthagène)	

Structure	a) Le RAR est intégré au CAR SPAW	<p>Si le RAR est intégré au CAR SPAW, les avantages et les inconvénients seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> + la complémentarité avec les autres entités SPAW ; + missions alignées sur celles de SPAW ; + une reconnaissance et une légitimité/crédibilité élevées ; + la durabilité du financement, au moins pour les missions de base ; - plus de dépenses et de logistique pour SPAW.
	b) Le RAR est hébergé par une Partie prenante à SPAW, il est officiellement reconnu comme un RAR du SPAW par les Parties, et son partenariat avec le CAR SPAW est décrit et formalisé dans un arrangement tel qu'un MoU.	<p>Si le RAR est hébergé par une Partie SPAW, les principaux avantages et inconvénients pourraient être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> + une entité moins coûteuse pour SPAW ; + renforcer l'engagement du Pays hôte dans la convention et ses capacités/expertise nationales ; + durabilité du financement, au moins pour les missions de base ; - perception d'une influence abusive du Pays hôte ; - la complémentarité avec d'autres entités SPAW pourrait ne pas être toujours respectée ; - les missions pourraient ne pas être toujours alignées avec celles de SPAW, avec un impact direct moindre sur les cibles et les objectifs de SPAW, du moins à court terme ; - une reconnaissance et une légitimité/crédibilité moindres.
	c) Une ONG (ou autre statut similaire) spécifiquement et uniquement dédiée pour les missions du RAR est créée, qui soutient/travaille en étroite collaboration avec le CAR SPAW et les autres initiatives régionales. Elle est officiellement reconnue comme un RAR SPAW par les Parties, sa collaboration avec SPAW est décrite et formalisée dans un arrangement tel qu'un MoU.	<p>Si le RAR est hébergé par une nouvelle ONG, les avantages et les inconvénients pourraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> + une entité plus souple et plus adaptable ; - l'incertitude du financement ; - la complémentarité avec d'autres entités SPAW pourrait ne pas être toujours respectée ; - les missions pourraient ne pas être toujours alignées sur celles de SPAW, avec un impact direct moindre sur les cibles et les objectifs de SPAW, du moins à court terme ; - une reconnaissance et une légitimité/crédibilité moindres.
Programmation	a) Programmation par projet	<p>Une programmation plus forte signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> + plus de vision > collecte de fonds et planification facilitées ;
	b) Programmation biennale (identique à SPAW)	

	c) Plan stratégique à long terme (plusieurs années) et programmation biennale	<ul style="list-style-type: none"> + aligné/synergie avec les autres initiatives régionales ; - moins de flexibilité et d'adaptabilité.
Gouvernance	a) Pas de gouvernance formelle.	<p>Un lien plus fort avec SPAW signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> + la complémentarité avec les autres entités SPAW ; + missions alignées sur celles du SPAW, avec un impact direct plus important sur les espèces cibles et les objectifs du SPAW ; + une meilleure reconnaissance et une plus grande légitimité/crédibilité. <p>Une gouvernance plus forte signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> + plus de durabilité ; + des missions alignées sur les besoins des acteurs de terrain ; + aligné/synergie avec les autres initiatives régionales ; + plus d'efficacité ; + plus d'obligation de rendre des comptes ; + plus de clarté ; - moins de flexibilité et d'adaptabilité. <p>Un comité de pilotage constitué d'une entité SPAW existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité de pilotage peut avoir une mauvaise connaissance des enjeux prioritaires sur le terrain et de la meilleure façon de les traiter en tenant compte du contexte local ; - plus facile à gérer ; - ne vient pas renforcer la complexité des mécanismes et du réseau d'entités SPAW.
	b) Programmation conçue et supervisée par SPAW	
	c) Un comité de pilotage composé d'acteurs régionaux, qui conçoit et supervise la programmation, qui est ensuite soumis au STAC/COP SPAW pour information.	
	d) Un comité de pilotage composé de Parties prenantes régionales dont le CAR SPAW, qui conçoit la programmation, pour validation par le STAC/COP SPAW et intégration dans le plan de travail biennal SPAW.	
	e) Un comité de pilotage constitué d'une entité SPAW existante (tel que le groupe de travail sur les espèces), qui conçoit la programmation, pour validation par le STAC/COP SPAW et intégration dans le plan de travail biennal SPAW.	

Contributeurs/adh érents	<p>a) Aucun critère n'est fixé pour permettre à une personne de contribuer au RAR (tout le monde peut contribuer) ;</p> <p><i>versus</i></p> <p>b) Tout le monde peut contribuer au RAR mais seuls les adhérents peuvent prendre part aux décisions. Certains critères doivent être remplis pour devenir adhérents.</p>	<p>Une adhésion restreinte signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> + un réseau comptant moins de adhérents aux profils similaires sera plus facile à animer et à coordonner, et les décisions seront plus faciles à prendre ; + un réseau plus spécialisé ; - réseau moins inclusif ; - la diffusion de l'information dans la région peut être limitée ; - il pourrait y avoir moins de diversité parmi les adhérents ; - certains besoins des Parties prenantes peuvent être négligés.
	<p>c) Les adhérents sont des individus ;</p> <p><i>versus</i></p> <p>d) Les adhérents peuvent être aussi bien des particuliers que des organisations.</p>	<p>Tant les individus que les organisations peuvent devenir adhérents signifie que le réseau peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> + avoir plus d'impact et de légitimité ; + avoir plus de possibilités de financement ; - être soumis à la politisation ; - être moins flexible et adaptable ; - être moins équitable entre les adhérents.
	<p>e) Tous les adhérents ont le même statut et le même rôle dans le réseau ;</p> <p><i>versus</i></p> <p>f) Les adhérents ont des statuts et des rôles différents (par exemple, membre régulier, comité directeur...).</p>	<p>Les adhérents peuvent avoir des statuts différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> + avoir un groupe d'adhérents réceptifs et engagés ; - la facilitation et la coordination peuvent être plus complexes et prendre plus de temps.
Financement	<p>a) Les missions et le fonctionnement de base sont financés par le Sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène (via des ressources de donateurs externes) et les projets sont financés par des financements additionnels indépendants</p>	<ul style="list-style-type: none"> + Un lien fort avec SPAW, qui assure la complémentarité avec les autres entités SPAW, et les missions sont alignées avec celles de SPAW ; + moins de temps consacré à la collecte de fonds ; + plus de vision pour la planification ; + une plus grande durabilité et continuité des actions ; - plus coûteux pour SPAW ; - moins flexible et adaptable.

	b) Les missions et le fonctionnement de base sont financés par le Pays hôte et les projets sont financés par des financements additionnels indépendants	<ul style="list-style-type: none"> + Moins coûteux pour SPAW ; + moins de temps consacré à la collecte de fonds ; + plus de vision pour la planification ; + une plus grande durabilité et continuité des actions ; – pas toujours aligné sur la mission et les objectifs du SPAW ; – moins de flexibilité et d'adaptabilité.
	c) Le RAR est entièrement financé sur projets	<ul style="list-style-type: none"> + Moins coûteux pour SPAW ; + plus souple et plus adaptable ; – pas toujours aligné sur la mission et les objectifs du SPAW ; – moins durable ; – moins de continuité dans les actions ; – beaucoup de collecte de fonds à faire.

3.2 Architecture proposée pour le RAR

47. Le groupe de contributeurs (points focaux et représentants des pays SPAW et le CAR SPAW) a travaillé collectivement sur une proposition d'architecture pour le futur réseau d'activités régionales SPAW pour les mammifères marins. Le scénario proposé est un amalgame des exemples décrits dans l'annexe I et reflète les discussions des contributeurs. Dans ce scénario, le RAR a une mission étendue et est soit hébergé par un pays, soit par une nouvelle organisation indépendante. Les détails sont fournis dans le tableau ci-dessous, suivis de quelques recommandations supplémentaires données par les contributeurs.

Tableau 3 : Caractéristiques de l'architecture proposée pour le RAR

Caractéristiques	Description
Mission et services	Fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène. Renforcer le travail en réseau. Renforcer les capacités des acteurs de la conservation des mammifères marins dans la région. Soutenir et faciliter la mise en œuvre du PAMM SPAW révisé.
Portée géographique des activités	Grande Région Caraïbe avec une priorité pour les Parties contractantes SPAW
Structure, programmation et gouvernance	Hébergé par un Pays SPAW ou une nouvelle organisation indépendante spécifiquement et uniquement dédiée au RAN RAN officiel (décision de la COP) MoUs avec le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène Un comité de pilotage, dans lequel le CAR SPAW est représenté, conçoit le plan stratégique, ainsi qu'un plan de travail et un budget biennal pour validation par le STAC/COP SPAW et intégration dans le plan de travail biennal SPAW.
Équipe technique	Au moins 1 chargé de mission, en fonction des tâches
Contributeurs/adhérents	Tout le monde peut contribuer au RAR mais seuls les adhérents peuvent prendre part aux décisions. Les adhérents doivent répondre aux critères suivants (conformément aux directives du PNUE PEC, 2008, et aux recommandations ultérieures du STAC et de la COP sur les RAN) : les institutions et les individus doivent démontrer un haut niveau d'intérêt pour la mise en œuvre de la Convention de Carthagène

	<p>; avoir une expertise reconnue ; avoir des liens de coopération avec d'autres institutions ; être représentatifs de la répartition géographique et linguistique de la région.</p> <p>Les adhérents peuvent être des institutions ou des individus et peuvent avoir différents statuts et rôles (par exemple, membre régulier ou comité de pilotage).</p>
Coût estimé par an	Minimum 200 000 \$, selon les tâches (voir annexe 1)
Financement	Le RAR aura besoin d'un financement de base durable et cherchera en outre à obtenir des fonds auprès d'organismes de financement diversifiés comprenant : des entités gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des fondations privées, des sociétés, des organisations à but non lucratif, le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène (avec les ressources des donateurs externes).

48. Les contributeurs ont recommandé la création d'un RAR doté d'une mission et d'un champ d'activités géographique larges, ainsi que d'une programmation bien encadrée et d'une gouvernance solide. Une telle organisation aurait un fort impact sur la coopération régionale, le renforcement des capacités et la conservation des espèces. En outre, la vision à moyen et long terme (via la programmation) facilitera la collecte de fonds et la planification et améliorera l'efficacité et la clarté. La mise en place d'un comité de pilotage assurera une gouvernance durable et des objectifs alignés sur les besoins des acteurs de terrain. La principale faiblesse d'une organisation aussi bien cadrée et ambitieuse est qu'elle peut avoir une faible flexibilité et adaptabilité et qu'elle peut être difficile à gérer et à financer (le budget annuel sera élevé).
49. Les contributeurs ont suggéré que le RAR devrait avoir une mission plus large que celle trouvée dans la définition du PNUE/CEP (c'est-à-dire, fournir une expertise au CAR ; § 1). Un problème avec une mission large pourrait être qu'elle pourrait chevaucher les missions du CAR SPAW et des groupes de travail SPAW. Pour éviter cela, les contributeurs ont recommandé qu'un MoU soit établi entre le RAR et le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène, dans lequel les missions du RAR sont clairement énumérées.
50. En ce qui concerne le statut du RAR, les contributeurs ont souligné que le RAR devrait être officiellement reconnu comme tel par les Parties contractantes. En outre, il a été recommandé que le RAR soit hébergé par une Partie SPAW ou soit une nouvelle organisation indépendante spécifiquement et uniquement dédiée au RAR. Comme souligné au § 2.1, les principaux atouts d'un RAR hébergé par une Partie seraient les suivants : il renforcerait l'engagement du pays dans la convention, améliorerait sa capacité/expertise nationale, et le financement serait durable, au moins pour les missions de base. Au contraire, si le RAR est une organisation indépendante, il serait plus flexible et adaptable. Dans les deux cas, l'une des principales faiblesses est que

les priorités de la RAR peuvent différer de celles du SPAW, et que la complémentarité avec les autres entités et missions du SPAW peut ne pas toujours être respectée. Cependant, ce problème devrait être surmonté par l'établissement d'un protocole d'accord détaillé qui définit clairement le rôle de la RAR, la façon dont il devrait travailler avec le sous-programme SPAW de la Convention de Carthage, et sa position dans l'organisation du protocole SPAW.

51. En ce qui concerne la gouvernance, il a été recommandé que, quelle que soit la composition du Comité de pilotage, celui-ci comprenne des acteurs de terrain caribéens, qui, de par leur bonne connaissance du contexte régional, sont les plus à même de prioriser les actions à mettre en œuvre et d'identifier les moyens les plus appropriés.
52. En ce qui concerne l'équipe de direction et le budget, les contributeurs ont recommandé de n'engager qu'un seul chargé de projet au cours des premières années. Le chargé de projet se concentrera sur les missions de base (missions 1 et 2 ; Annexe 2) et sur la recherche de fonds pour développer le RAR, de sorte qu'après plusieurs années de fonctionnement, le RAR sera en mesure de mener toutes les missions prévues (1 à 4, Annexe 2), avec un budget similaire au budget annuel moyen de WIDECAS (environ 750 000 \$, Annexe 2). Cette stratégie permettrait au RAR d'être lancé avec un budget faible et plus accessible (environ 200 000 \$; Annexe 2). En outre, il a été souligné que le RAR pourrait également bénéficier de contributions en nature des Parties et que certaines ressources pourraient être utilisées en créant des synergies avec d'autres initiatives régionales.
53. Enfin, les contributeurs ont souligné qu'un financement de base est nécessaire pour assurer la pérennité du RAR, au moins pour ses missions de base. Les Parties devraient être encouragées à y contribuer.

ANNEXE 1 : EXEMPLES D'ARCHITECTURES RAR ET LEUR COUT ESTIME

Caractéristiques	Architectures proposées à titre d'exemple			
	Scénario 1 (Pas de RAR formel = situation actuelle)	Scénario 2 (RAN avec mission et objectifs de base)	Scénario 3 (RAN avec mission et objectifs étendus, hébergé par une Partie)	Scénario 4 (RAN avec mission étendue, objectifs, avec le statut d'organisation indépendante)
Mission et services	1) Fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène, dans la limite des fonds disponibles.	1) Fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène ; 2) établir un réseau avec les Parties prenantes régionales travaillant sur le MM, et fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins à SPAW (conformément aux directives du PNUE-PEC, 2008).	1) fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène ; 2) établir un réseau avec les Parties prenantes régionales travaillant sur le MM et fournir une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène ; 3) renforcer la capacité des Parties prenantes travaillant sur la conservation des mammifères marins dans la région ; 4) soutenir et faciliter la mise en œuvre du MMAP SPAW révisé.	1) fournir une contribution, un examen par les pairs et une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène ; 2) établir un réseau et fournir une expertise sur les mammifères marins au sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène ; 3) renforcer le réseau et la capacité des Parties prenantes travaillant sur la conservation des mammifères marins dans la région ; 4) soutenir et faciliter la mise en œuvre du PAM SPAW révisé.
Portée géographique des activités	Parties contractantes SPAW	Parties contractantes SPAW	Grande Région Caraïbe	Grande Région Caraïbe

Structure, programmation et gouvernance	Plan de travail RAR conçu et approuvé par le STAC SPAW et approuvé par la COP SPAW, et supervisé par le CAR SPAW, en fonction du financement.	Hébergé par le CAR SPAW RAN officiel (décision de la COP) Plan de travail conçu par le STAC SPAW et supervisé par le CAR SPAW.	Hébergé par un pays (par exemple, par une organisation nationale) RAR officiel (décision de la COP) MoUs avec le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène Un comité de pilotage, dans lequel le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène est représenté, qui conçoit la stratégie et le plan de travail biennal à approuver par le STAC/COP SPAW et à intégrer dans le plan de travail du programme SPAW.	Création d'une nouvelle organisation indépendante (par exemple, statut d'ONG) RAR officiel (décision de la COP) MoUs avec le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène et/ou le CAR SPAW Un comité de pilotage, dans lequel le sous-programme SPAW de la Convention de Carthagène est représenté, qui conçoit la stratégie et le plan de travail biennal à approuver par le STAC/COP SPAW et à intégrer dans le plan de travail du programme SPAW.
Équipe technique	Pas de personnel permanent dédié du financement)	1 agent	3 agents à temps plein	3 agents à temps plein
Contributeurs/adhérents	pas de contributeurs	Tout le monde peut contribuer au RAR	Tout le monde peut contribuer au RAR mais seuls les adhérents peuvent prendre part aux décisions. Les adhérents doivent répondre aux critères suivants (selon les directives du PNUE PEC, 2008) : les institutions et les individus doivent démontrer un haut niveau d'intérêt pour la mise en œuvre de la Convention de Carthagène ; avoir une expertise reconnue ; avoir des liens de coopération avec d'autres institutions ; être représentatifs de la distribution géographique et linguistique de la région. Les adhérents peuvent avoir des statuts et des rôles différents (par exemple, membre régulier ou comité directeur).	Identique à l'option N°3

Coût estimé par an ¹²	25 000 \$	200 000 \$	750 000 \$	750 000 \$
financement	Couvert par le budget opérationnel du CAR SPAW.	Couvert par le budget opérationnel du CAR SPAW et par le Sous-programme SPAW du Secrétariat de la Convention de Carthagène (via des ressources de donateurs externes)	Pays hôte Sous-programme SPAW du Secrétariat de la Convention de Carthagène (avec des ressources de donateurs externes pour le sous-programme SPAW) Autres outils financiers pour les projets régionaux (variable)	Sous-programme SPAW du Secrétariat de la Convention de Carthagène (avec des ressources de donateurs externes pour le sous-programme SPAW) Autres outils financiers pour les projets régionaux (variable)
Principaux points forts	Forte complémentarité avec les autres entités SPAW et missions alignées sur les cibles et les objectifs de SPAW. Légitimité Faible coût Facile à gérer	Forte complémentarité avec les autres entités SPAW et missions alignées sur les cibles et les objectifs de SPAW. Légitimité Faible coût Facile à gérer Participation formelle et à long terme des Parties prenantes régionales. Continuité des actions. Le financement devrait être durable	Alignement sur les besoins des acteurs de terrain (comité de pilotage) Large portée (Grande Région Caraïbe) : impact élevé sur la coopération régionale, le renforcement des capacités et la conservation des espèces. Renforce l'engagement d'un Pays SPAW dans la convention et sa capacité/expertise nationale. Participation formelle et à long terme des Parties prenantes régionales. Continuité des actions. Le financement est durable, au moins pour les actions de base	Alignement sur les besoins des Parties prenantes sur le terrain Large portée (Grande Région Caraïbe) : impact élevé sur la coopération régionale, le renforcement des capacités et la conservation des espèces. Participation formelle et à long terme des Parties prenantes régionales. Continuité des actions. ONG : flexible et adaptable

12 Estimé à partir des budgets actuels du SPAW RAC et de WIDECAS

<p>Principales faiblesses</p>	<p>Faible impact sur la conservation des espèces.</p> <p>Pas d'implication formelle et à long terme des Parties prenantes régionales.</p> <p>Peu de continuité dans les actions.</p> <p>Financement variable</p>	<p>Faible impact sur la conservation des espèces (services et portée limités).</p>	<p>Nombreuses missions : RAR difficile à encadrer, à exploiter, à financer (coûts élevés) et à maintenir.</p> <p>Les priorités du RAR peuvent différer de celles du SPAW.</p> <p>La complémentarité avec les autres entités et missions SPAW peut ne pas toujours être respectée.</p> <p>Conception et gouvernance complexes.</p>	<p>Nombreuses missions : RAR difficile à encadrer, à exploiter, à financer (coûts élevés) et à maintenir.</p> <p>Les priorités du RAR peuvent différer de celles du SPAW.</p> <p>La complémentarité avec les autres entités et missions SPAW peut ne pas toujours être respectée.</p> <p>Les financements peuvent ne pas être durables, même pour les actions de base.</p>
--------------------------------------	--	--	---	--

ANNEXE 2 : BUDGET ESTIME POUR LES DIFFERENTES MISSIONS

Mission	Tâches	Ressources nécessaires par an						Budget total cumulé	Temps de travail total cumulé (mois/année)
		Temps de travail (mois)	Coût salariaux (7 000 \$/mois)	Déplacement	Équipement	Subventions	Travaux et services externes		
1. Fournir une expertise sur les mammifères marins à SPAW	Fournir une expertise sur un sujet particulier	3	\$ 21 000	\$ 2 000	\$ 2 000			\$ 25 000 (Mission 1)	3 (Mission 1)
2.Mise en réseau	Routine : animer un forum, diffuser des informations/outils/meilleures pratiques pertinentes, entre/aux adhérents	2	\$ 14 000					\$ 200 000 (Missions 1+2)	12 (1 employé à temps plein ; missions 1+2)
	Organiser une réunion annuelle	1	\$ 7 000				\$ 40 000		
	Communication (mise à jour du site web, publication d'informations sur les médias sociaux)	2,5	\$ 17 500		\$ 2 000		\$ 24 000		
	Concevoir le plan stratégique, ainsi qu'un plan de travail et un budget sur 2 ans	2,5	\$ 17 500				\$ 40 000		
	Représentation dans les réunions	1	\$ 7 000	\$ 6 000					

3. Renforcer les capacités des acteurs de la Caraïbe travaillant sur la conservation des mammifères marins.	Normaliser les protocoles de suivi des espèces/élaborer les meilleures pratiques	3	\$ 21 000			\$ 22 000	\$ 500 000 (Missions 1+2+3)	24 (2 employés à temps plein, missions 1+2+3)
	Améliorer le partage des données	3	\$ 21 000			\$ 30 000		
	Formations	2	\$ 14 000	\$ 4 000		\$ 40 000		
	Programme de petites subventions	4	\$ 28 000	\$ 20 000	\$ 100 000			
4. Soutenir et faciliter la mise en œuvre du PAMM SPAW révisé.	Soutenir les Parties dans l'élaboration de plans d'action nationaux pour les mammifères marins	2	\$ 14 000	\$ 2 000		\$ 38 000	\$ 750 000 (Missions 1+2+3+4)	36 (3 employés à temps plein ; missions 1+2+3+4)
	Contribuer à l'élaboration de programmes régionaux d'amélioration et de suivi des connaissances.	2	\$ 14 000	\$ 2 000				
	Contribuer à l'élaboration de programmes visant à évaluer et à atténuer les principales menaces (prises accidentelles dans les pêcheries, chasses et captivité, dégradation de l'habitat, pollution et santé des mammifères marins, whale-watching et activités associées, perturbations acoustiques et bruits sous-marins, collisions avec les navires et changement climatique).	2	\$ 14 000	\$ 2 000				
	Renforcer la collaboration avec les organisations régionales et mondiales travaillant sur les mammifères marins (CBI, UICN...) et les domaines liés à la conservation tels que les AMP, le changement climatique...	1	\$ 7 000	\$ 2 000		\$ 39 000		

	Fournir des conseils aux organisations régionales travaillant sur des activités ayant un impact potentiel sur les MM (pêche, trafic maritime, compagnies pétrolières...) et les sensibiliser.	2	\$ 14 000	\$ 2 000			\$ 38 000		
	Encourager les Parties à promulguer une législation et à appliquer des mesures visant à mettre en œuvre les interdictions de l'article 11.1(b) (prise, possession, mise à mort, commerce, perturbation) et exigeant la déclaration des prises directes et accessoires de mammifères marins dans les opérations de pêche : formations et sensibilisation.	3	\$ 21 000	\$ 2 000			\$ 39 000		